



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement**

Avis d'appel à candidatures régional relatif à la reconstitution et à la transformation du parc d'hébergement d'urgence francilien

Éléments de contexte et enjeux

La DRIHL lance un appel à candidatures régional pour la création de places d'hébergement d'urgence, dans l'objectif de reconstituer les capacités amenées à fermer en 2022.

Cet appel à candidatures s'inscrit dans le cadre de l'instruction du 26 mai 2021¹ qui met fin à la fluctuation saisonnière du parc d'hébergement généraliste, prévoit une évolution qualitative du parc avec une meilleure maîtrise des coûts et instaure une programmation pluriannuelle à enveloppe fermée des dispositifs. Il contribue également à l'objectif régional de rééquilibrage territorial de l'offre d'hébergement.

Au 1er juin 2021, le parc d'hébergement généraliste francilien était constitué de 97 500 places (hors DNA) ce qui représente plus de 30 000 places supplémentaires depuis le 31 décembre 2019, soit une évolution de + 43 % en l'espace de deux ans.

Ce parc est notamment constitué de plus de 50 000 places d'hôtel et d'environ 30 000 places d'hébergement d'urgence.

Or, un besoin de reconstitution à hauteur de 6 000 places d'hébergement d'urgence a été identifié, en raison de la fermeture de sites au cours de l'année 2022, et en particulier au 1^{er} trimestre. Le présent appel à candidature vise donc prioritairement à couvrir ce besoin pour maintenir la capacité du parc d'hébergement d'urgence conformément à l'instruction du 26 mai 2021, mais pourra également, si le nombre de dossiers déposés le permet, engager la transformation de places d'hôtel en places de centres d'hébergement d'urgence (CHU).

Les places de CHU à reconstituer sont à 60 % des places dédiées aux familles et à 40 % des places dédiées aux personnes isolées (hommes et femmes).

En termes de calendrier, 65 % des places proposées pour reconstitution du parc doivent pouvoir ouvrir dès le mois d'avril et 20 % entre mai et juillet.

Les publics hébergés dans les centres amenés à fermer seront ainsi pris en charge via les places ouvertes dans le cadre du présent appel à projet, à partir du 15 avril, et, selon un calendrier à définir site par site.

Conformément aux objectifs de rééquilibrage de l'offre et de solidarité régionale :

- Les candidats devront prioritairement rechercher des sites en dehors des territoires au sein desquels l'offre d'hébergement rapportée à la population est d'ores-et-déjà très importante (particulièrement en dehors des départements de Paris et de Seine-Saint-Denis et de certaines communes franciliennes) ;
- La régulation des publics hébergés pourra dépendre en tout ou partie d'un SIAO différent de celui du département d'implantation du site proposé.

Toutes les structures qui seront ouvertes à compter du 15 avril 2022 seront sélectionnées via cet appel à

¹ Instruction du 26 mai 2021 relative au pilotage d'hébergement et au lancement d'une campagne de programmation pluriannuelle de l'offre pour la mise en place du Logement d'abord

candidatures. Il est précisé qu'en fonction des besoins restant à couvrir ou nouvellement identifiés un second appel à candidatures pourrait être lancé au deuxième trimestre 2022.

Cahier des charges

L'ensemble des informations qui devront être renseignées lors du dépôt des candidatures figurent en *annexe I* du présent avis d'appel à candidatures.

En outre, les critères de priorisation retenus pour l'instruction des candidatures sont énumérés ci-dessous.

I/ Critères de sélection du projet

A/ Caractéristiques du projet

- **Type de structure envisagée**

L'objet du présent appel à candidatures porte sur la **création ou l'extension de centres d'hébergement d'urgence**. Toute candidature proposant la création d'un autre type de structure sera écartée.

Le candidat précisera si son projet vient en reconstitution d'un site existant et qui est amené à fermer.

- **Autres caractéristiques**

La sélection finale **des candidatures aura pour objectif de reconstituer, pour chaque type de public, les capacités fermées sans rupture de prise en charge.**

Aussi, des candidatures pourront être écartées au motif que les places ouvrent trop tardivement au regard du calendrier de reconstitution, ou que suffisamment de places ont déjà été proposées et sélectionnées pour le public visé par le projet.

Par ailleurs, toute candidature dont la mise en œuvre effective ne pourrait intervenir au cours de l'année 2022 sera écartée.

B/ Complétude et qualité des candidatures

Cet item sera apprécié au regard de la capacité de l'opérateur à :

- **renseigner l'ensemble des informations requises** pour l'instruction des candidatures ;
- **fournir une description succincte et claire permettant d'appréhender les caractéristiques du projet** ;
- **transmettre un budget de fonctionnement prévisionnel réaliste et cohérent avec le projet proposé.**

C/ Caractéristiques du site et de son territoire d'implantation

- **Modalités d'organisation des locaux**

La candidature devra préciser la modalité d'organisation des locaux, c'est-à-dire, s'ils constituent une **offre en diffus, en regroupé ou selon un modèle mixte** (préciser le nombre de places en diffus et/ou regroupé).

La captation de places en diffus ne pourra être opérée que dans le parc privé. Ainsi, les projets qui proposeraient la captation de places en diffus dans le parc social ne seront pas retenus.

Cet item sera apprécié en fonction du projet d'accompagnement mis en œuvre, du public accueilli et de ses caractéristiques. Ainsi, la modalité d'organisation du site (diffus/regroupé) doit être adaptée au(x) public(s) ciblé(s) ; **les sites en regroupé doivent prioritairement être dédiés aux personnes isolées et les sites en diffus aux familles.**

- **Durée de disponibilité des locaux**

Compte-tenu des enjeux de stabilisation du parc d'hébergement d'urgence francilien, il est demandé aux candidats de prioriser la recherche de sites dont l'occupation peut être durable. Ainsi, seront priorisées les

candidatures pouvant garantir une **disponibilité des locaux pour une durée supérieure ou égale à trois ans**.

- **Accessibilité et équipements du territoire**

La candidature sera appréciée en fonction de sa capacité à proposer un site avec des **transports en commun à proximité et dont la fréquence de passage est régulière**.

D/ Prestations

La candidature sera appréciée en fonction des prestations proposées par la structure et notamment au regard du **ratio d'ETP salariés par place** et du **ratio d'ETP salariés sociaux et sociaux-éducatifs par place**.

En la matière seront valorisées les candidatures proposant un **accompagnement social global adapté au public ciblé et permettant d'engager une démarche d'insertion**. Les dispositifs permettant une plus grande autonomie des personnes seront privilégiés (ex : cuisine avec accès si nécessaire à des denrées, ...)

E/ Coût à la place

La candidature devra faire figurer le **montant total de la subvention sollicitée en année pleine** ainsi que le **coût à la place par jour du projet**.

Le coût du projet sera évalué au regard des prestations proposées par rapport au public accueilli ainsi que des caractéristiques et de l'implantation territoriale du site, et en tenant compte de l'objectif global de meilleure maîtrise des coûts conformément aux principes édictés par l'instruction du 26 mai 2021.

Pour permettre aux candidats de mieux appréhender les référentiels existants, les coûts moyens des CHU par département francilien et par typologie de publics accompagnés figurent à **titre indicatif** dans le tableau ci-dessous :

Coûts à la place journaliers moyens des CHU franciliens (ENC 2020)			
	Isolés	Familles	Mixte
75	44,96	34,51	42,71
77	40,53	24,73	30,19
78	42,26	24,26	29,53
91	35,11	22,25	26,02
92	44,16	23,28	31,62
93	42,54	34,6	37,30
94	38,47	20,77	29,45
95	39,91	20,48	29,51

F/ Territoire et partenariats

- **Sollicitation et accord de la collectivité territoriale compétente**

L'accord quant à l'implantation d'une structure d'hébergement sur le site envisagé devra être recherché **auprès de la collectivité territoriale concernée** (commune ou EPCI). Dans le cas où l'accord n'est pas encore obtenu, le candidat devra préciser l'état d'avancement des échanges avec la collectivité territoriale concernée.

L'obtention d'un accord de la collectivité territoriale compétente, ou, à défaut, la sollicitation de cette dernière sera valorisée.

- **Partenariats**

Le fait pour un candidat d'**avoir des partenariats avec d'autres acteurs du territoire ou de les avoir sollicités** sera valorisé.

II/ Barème de notation des candidatures

L'instruction des candidatures sera réalisée en appliquant le barème suivant :

Critère de sélection	Barème applicable
Qualité de la description du projet	3 points
Caractéristiques du site et de son territoire d'implantation	30 points
Prestations	30 points
Coût à la place	30 points
Territoire et partenariats	7 points

Modalités de candidature

I/ Calendrier de l'appel à candidatures

Echéances	Date limite
Publication de l'appel à candidatures	Le 15 décembre 2021
Date limite de dépôt des candidatures	Le 15 février 2022, minuit
Notification des résultats	Le 25 mars 2022
Ouverture des places	A partir du 15 avril 2022

II/ Modalités de dépôt des candidatures

Chaque site proposé devra donner lieu au dépôt d'un dossier de candidature complet. Dans le cas où un même organisme gestionnaire proposerait plusieurs sites, un dossier par site est attendu.

Le dépôt des candidatures devra être réalisé sur le site internet « Démarches simplifiées » à l'adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-candidatures-creation-places-hu>

Les dossiers parvenus dans un autre format que via le site susvisé (ex. format papier ou par courriel) ou après la date limite de dépôt des candidatures, soit après le 15 février 2022, ne seront pas recevables.

III/ Points divers

Pour toute demande d'élément d'information complémentaire en amont du dépôt des candidatures, les organismes gestionnaires peuvent solliciter les services de la Drihl à l'adresse suivante : sahi.drihl-if@developpement-durable.gouv.fr

Le présent avis d'appel à candidatures est publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de la région Ile-de-France.

Cet avis est consultable et téléchargeable sur le site internet de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du Logement : www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Annexe 1 : Informations requises dans le cadre des réponses à l'appel à candidatures régional relatif à la reconstitution et la transformation du parc d'hébergement francilien			
Item	Champ requis	Informations requises a minima	Barème
Informations générales	Identification de l'organisme gestionnaire	Nom de l'organisme gestionnaire Numéro FINESS de l'organisme gestionnaire	
	Expérience dans le champ social et/ou médico-social	Expérience : oui/non Nombre et catégories d'établissements et services sociaux et médico-sociaux gérés	
	Identification du représentant légal de l'organisme gestionnaire	Nom et prénom Coordonnées téléphoniques Adresse e-mail	
	Identification de la personne référente de la candidature	Nom et prénom Fonction Coordonnées téléphoniques Adresse e-mail	
A/Caractéristiques du projet	Type de structure et de modalités de reconstitution envisagées	Le projet déposé concerne-t-il bien l'extension ou la création d'un centre d'hébergement d'urgence : oui/non Modalité de reconstitution : création ou extension d'un site existant	Condition de recevabilité
	Projet en reconstitution d'un site existant	oui/non Si oui, précisions sur le site qui ferme	
	Nombre total de places proposées	X places proposées	
	Nombre de places réparties par catégories de public cible et par modalité d'organisation (diffus/regroupé)	X places en diffus dédiées aux personnes isolées (hommes et/ou femmes) X places en diffus dédiées aux familles X places en regroupé dédiées aux personnes isolées (hommes et/ou femmes) X places en regroupé dédiées aux familles	
	Le cas échéant, nombre de places dédiées à l'accueil de personnes aux besoins spécifiques	Exemples : X places dédiées à l'accompagnement de femmes victimes de violences X places dédiées à l'accompagnement de personnes avec des animaux	
	Territoire d'implantation	Nom de la commune Pour les CHU en regroupé : Adresse postale exacte Pour les CHU en diffus : Autres communes d'implantation éventuelles	
	Date prévisionnelle de mise en œuvre effective du projet	Ouverture prévisionnelle le XX/XX/2022	
B/ Complétude et qualité des candidatures	<i>Cet item ne donne lieu au remplissage d'aucun champ dédié et sera apprécié en fonction de la capacité de l'opérateur à :</i> <i>- renseigner l'ensemble des champs requis pour l'instruction des candidatures ;</i> <i>- fournir une description succincte et claire permettant d'appréhender les caractéristiques du projet ;</i> <i>- transmettre un budget de fonctionnement prévisionnel réaliste et cohérent.</i>		3 points
C/ Caractéristiques du site et de son territoire d'implantation	Nombre de places selon leur modalité d'organisation (diffus/regroupé)	<i>Cet item est renseigné dans les caractéristiques du projet (A/)</i>	30 points
	Durée de disponibilité des locaux	Statut : locataire, propriétaire ou mise à disposition Date de la fin du bail/mise à disposition prévisionnelle : XX/XX/20XX ou durée indéterminée	
	Organisation de l'hébergement	- Dispositifs de sécurisation : veilleur de nuit, astreinte et/ou digicode ; - Nombre de chambres individuelles et superficie minimale des chambres (en m ²) ; - nombre de chambres collectives, nombre de personnes par chambre et superficie minimale des chambres (en m ²) ; - des chambres dédiées à l'hébergement de personnes à mobilité réduite sont elles prévues? oui/non - le centre prévoit-il dessanitaires privatifs (douches et WC) : oui/non - à défaut, nombre de personnes par sanitaire collectif ; - nombre et type d'espaces collectifs	
	Accessibilité et équipements du territoire	Transports en commun à moins d'un km du centre : oui/non Transports en commun dont la fréquence de passage est régulière (un passage toutes les heures à minima) : oui/non Pour les sites en diffus, précisions éventuelles concernant l'accessibilité des différents sites Pour les sites hébergeant des familles, école et modes de garde à moins 1km du centre : oui/non	

Item	Champ requis	Informations requises a minima	Barème
D/ Prestations	Ratios d'ETP salariés par place	<p>Nombre total d'ETP salariés dont nombre d'ETP salariés dédiés aux isolés dont nombre d'ETP salariés dédiés aux familles</p> <p>Nombre total d'ETP salariés sociaux et socio-éducatifs dont nombre d'ETP salariés sociaux et socio-éducatifs dédiés aux isolés dont nombre d'ETP salariés sociaux et socio-éducatifs dédiés aux familles</p>	30 points
	Alimentation	<p>Modalité d'accès à l'alimentation : restaurant collectif, fourniture de denrées alimentaires/paniers repas, chèques alimentation</p> <p>Nombre d'équivalents repas par place par an (1 repas par jour = 1 équivalent repas)</p> <p>Equipements prévus pour cuisiner privatifs ou collectifs et notamment nombre de personnes par cuisine collective le cas échéant</p>	
	Accompagnement	Description de l'accompagnement envisagé	
E/ Coût à la place	Coût à la place	<p>Montant total de la subvention sollicitée en 2022</p> <p>Montant total de la subvention sollicitée en année pleine</p> <p>Coût à la place par jour et par personne sollicité auprès des services de l'État (montant total de la subvention sollicitée / nombre de places / 365 jours)</p> <p><i>Pour rappel, les coûts à la place moyens des CHU par département figurent à titre indicatif dans le cahier des charges du présent AAC</i></p>	30 points
	Charges liées au bâti	<p>En cas de location : Montant annuel du loyer Coût à la place journalier des charges locatives (montant annuel du loyer/nombre de places/365)</p> <p>En cas de propriété/mise à disposition Montant de la dotation aux amortissements Part des dotations amortissements dans le coût à la place journalier (montant annuel des dot am /nombre de places/365) Le cas échéant, préciser la nature et le montant des travaux</p>	
	Budget prévisionnel du projet	A joindre lors du dépôt de la candidature	
F/ Territoire et partenariats	Accord de la collectivité territoriale compétente	<p>Sollicitation de la collectivité territoriale compétente : oui/non</p> <p>Le cas échéant, précisions sur les démarches engagées auprès de la collectivité territoriale</p> <p>Accord obtenu de la collectivité territoriale compétente : oui/non</p>	7 points
	Perspective de partenariats	<p>Pour chaque partenariat :</p> <p>Nom et statut juridique du partenaire</p> <p>Rôle du partenaire dans le projet</p> <p>Echange dédié au projet avec le partenaire envisagé : oui/non</p>	
Facultatif : synthèse ou éléments complémentaires	Eléments complémentaires (facultatif)	Le cas échéant, saisie des éléments complémentaires	
	Synthèse du projet (facultatif)	Le cas échéant, le candidat peut déposer une note d'une page maximum sur le site	
TOTAL GENERAL			100 points